

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 11 (1953)

Heft: 3

Artikel: La situation du canton de Vaud dans l'économie suisse

Autor: Chaudet, Paul

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-134139>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La situation du canton de Vaud dans l'économie suisse¹

par **PAUL CHAUDET**
Conseiller d'Etat

A vrai dire, c'est tout le rôle du canton de Vaud au sein de la Confédération qui retient notre attention. Le désir que nous avons certainement tous de maintenir l'influence vaudoise dans la vie fédérale nous paraît d'actualité, dans l'année où nous commémorons à cinq ans de distance l'anniversaire de notre révolution et celui de notre entrée dans la Confédération.

Il apparaît ainsi d'emblée que le problème est autant et probablement plus politique qu'économique. S'il nous préoccupe, c'est que nous avons le sentiment que le rôle du canton de Vaud n'est peut-être plus tout à fait ce qu'il devrait être au moment précisément où il faudrait qu'il puisse s'affirmer avec plus de force que jamais. Notre canton n'apporte-t-il pas à l'ensemble de la Suisse le témoignage de son équilibre, de sa vue tranquille, large et profonde des choses ?

Cette voix s'est élevée souvent dans l'histoire par le truchement des hommes qui ont marqué dans la vie fédérale : représentants authentiques d'une terre d'où ils avaient tiré la solidité de leur caractère et la richesse de leur inspiration, élevés dans le goût des humanités qui avaient donné forme et pouvoir d'expression à la finesse naturelle de leur esprit, les Vaudois d'une certaine époque apportaient aux conceptions plus réalistes des économistes d'outre-Sarine le complément heureux d'une pensée philosophique. Chacun était en quelque sorte à sa place dans une composition encore harmonieuse des conseils de la nation.

Cependant, le rapport des forces agissant sur le plan fédéral ne devait pas tarder à se modifier. Ainsi que le relève Rappard dans

¹ Conférence faite le 23 juin 1953, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association des industries vaudoises, à Lausanne.

son ouvrage sur la « Constitution de 1848 », le désir de mieux être pris le pas dans notre pays sur la volonté de bien faire comme mobile principal de l'action politique. Dans le conflit entre les principes de liberté et d'égalité, le double progrès de la démocratie et de la technique devait conduire l'Etat à envahir le domaine réservé à la liberté individuelle.

Nous sommes loin aujourd'hui de la justification de l'alliance fédérale dans le seul fait de la défense du territoire et du maintien d'un esprit de justice entre Confédérés. De ces tâches qui sont au premier chef celles de l'Etat, nous avons marché vers beaucoup d'autres telles que la sécurité sociale, la défense de la santé, l'amélioration de l'instruction, la défense des victimes de l'évolution économique.

Certes, les progrès de la technique et de la démocratie dont je parlais tout à l'heure ont agi aussi de l'extérieur, par le rôle qu'ils ont joué sur la formation des grands Etats et l'intensification de leurs rapports commerciaux, le développement de nos moyens de communication, la création de l'armée et des régies fédérales, l'unification de la politique commerciale s'imposaient pour donner au peuple suisse la cohésion voulue et lui permettre *de se défendre des forces centrifuges* qui s'exercent sur les habitants du pays *dont la langue même* les relie à leurs grands voisins du dehors.

L'évolution, déjà matérialiste sur le plan strictement politique, devait être accentuée par le développement de nos échanges, partant l'accroissement de notre potentiel industriel et commercial. Elle devait inévitablement conduire à cette emprise de l'économique sur le politique qui tend à modifier certains des traits du caractère national. Nous avons plus de peine à maintenir aujourd'hui des partis politiques d'inspiration bourgeoise pouvant prétendre réunir en leur sein des hommes de tous métiers et de toutes classes sociales. Cela pouvait mieux jouer lorsque aucun des secteurs d'activité ne l'emportait sur l'autre et que la répartition de ces activités était telle que les ouvriers travaillaient souvent leur lopin de terre ou demeuraient tout au moins *en contact constant* avec les paysans, les artisans et les petits commerçants dont ils vivaient les préoccupations.

A partir du moment où nous avons connu les grandes concentrations industrielles et commerciales, où les ouvriers se sont organisés dans le mouvement syndical et où une localisation de

gains élevés pour quelques patrons est devenue possible, avec des revenus qui dépassent parfois les limites compatibles avec celles d'un petit pays, il est bien évident qu'un tel état de choses devait provoquer des transformations profondes dans la position respective de nos diverses tendances. *Beaucoup de choses tiennent encore chez nous par habitude.*

Comment concilier l'attitude de chefs radicaux de Zurich et de Bâle, pour ne prendre que cet exemple — qui se montrent en fait dans leurs actes politiques des hommes de droite, défenseurs du libéralisme économique — avec une doctrine libérale anti-interventionniste, soucieuse de maintenir *l'Etat hors de toute ingérence dans le domaine privé*, lorsque ces défenseurs sont trop manifestement les premiers bénéficiaires d'une libéralisation poussée de nos échanges ?

Comment mobiliser les ouvriers dans le cadre d'une action différente de celle du socialisme, alors que les tenants et aboutissants des autres partis nationaux n'occupent aucune des positions clé du mouvement syndical ?

Qu'on me comprenne bien : Je ne voudrais pas prétendre affirmer le déclin inévitable, la fin d'une action politique dont la disparition conduirait le pays à l'abîme où s'est engouffrée une partie de l'humanité. Je pense par contre que, plus que par le passé, la politique nationale doit trouver ses chefs, ses porte-parole, ses représentants dans une élite, pour que la qualité du témoignage et de l'action s'impose — dégagée de toute attache matérielle et vulgaire — sur l'opinion de masse et le mouvement par trop unilatéral des citoyens qui sont axés vers une idéologie au prix de satisfactions d'un ordre temporel.

J'ai parlé tout à l'heure des Vaudois de qualité qui ont joué un rôle sur la scène fédérale. Cette action se poursuit, grâce notamment à la présence et au travail de notre représentant au Conseil fédéral. Mais elle se poursuit dans des conditions plus difficiles. Nous devons reconnaître que les progrès de la démocratie contre la tradition, l'élargissement des bases du suffrage, le système électoral en vigueur rendent infiniment plus malaisée la composition de représentations homogènes où, à côté des hommes de grande classe, se tenaient autrefois les conseillers objectifs et compétents de nos divers secteurs d'activité. *L'obligation*, dans la lutte des partis qui s'affrontent sur le terrain électoral, de présenter

chacun des candidats qui puissent contrebalancer l'influence des autres au sein de régions souvent fort limitées, amène à recourir aux services de certains citoyens au détriment de l'unité des équipes : L'introduction de la représentation proportionnelle a transformé la composition des députations dans les cantons aussi bien que sur le terrain fédéral. Ce fait est particulièrement vrai pour les cantons qui connaissent une large gamme d'activités diverses et des tendances régionalistes plus marquées que dans les grands cantons industriels.

Voilà pourquoi je tiens à me placer dans cette perspective un peu spéciale pour situer maintenant la position du canton de Vaud dans la Confédération par des chiffres. Ceux-ci nous diront en quoi cette position s'est modifiée au cours d'un siècle. Nous verrons si, du point de vue économique, un effort doit être tenté pour conquérir une place plus prépondérante. Si oui, nous nous poserons alors la question de savoir si un alignement au rang qui nous paraît normal pourrait être considéré comme suffisant pour retrouver l'influence que nous devrions avoir dans la vie fédérale.

La petite étude que nous avons faite s'est étendue sur un nombre d'années aussi grand que le permettaient les éléments statistiques à disposition. Elle n'a donc pas porté uniquement sur le degré d'occupation actuel des diverses branches d'activité au regard des mois passés ou des perspectives très prochaines.

Ce que nous avons pu établir montre que si l'activité économique se maintient et même se développe dans la plupart des secteurs, il en est qui paraissent en déclin, plus particulièrement dans l'industrie de la chaussure, du cigare, de l'habillement. *Ce qu'il importe*, croyons-nous, *d'examiner*, ce sont les mesures d'ordre économique, social et financier qui pourraient être prises pour prévenir certains affaissements souvent localisés, un déséquilibre qui serait provoqué par la disparition d'activités utiles à l'économie du canton.

Vous voudrez bien considérer les quelques renseignements qui suivent comme des éléments destinés à servir simplement d'introduction à l'examen plus approfondi que nous entendons poursuivre au cours des prochains mois.

Rappelons tout d'abord quelques éléments caractéristiques du canton de Vaud. Sa population, actuellement d'environ 378.000 âmes, représente le 8 % de celle de toute la Suisse

(4.315.000), ce qui le place au troisième rang. Par sa surface territoriale de 3208 km², soit le 7,8 % de toute la Suisse, il est au quatrième rang.

La configuration du sol du canton de Vaud est des plus variée. 1500 km², soit le 47 %, sont constitués par le plateau suisse, les plaines du Rhône, de l'Orbe et de la Broye ; 41 % sont des régions de montagne (Jura et Alpes) et 12 %, soit 389 km², des lacs. L'altitude la plus basse (Lac Léman) est de 372 m. au-dessus du niveau de la mer et l'altitude la plus élevée (sommet des Diable-rets) de 3217 m.

La répartition économique de la population est approximativement la suivante :

Agriculture	20 %	environ
Industries et métiers	35,4 %	"
Commerce, administration, hôtellerie	23,6 %	"
Professions libérales	7,5 %	"
Autres professions	13,5 %	"

Voyons, maintenant, comment ont évolué l'effectif de la population et les diverses activités économiques, par rapport à eux-mêmes, d'une part, et au regard de l'ensemble de la Confédération, d'autre part.

Dans l'ensemble, de 1850 à 1950, la population du canton s'est accrue de 89,2 % contre 97,1 % pour le total de la Suisse. Ce qu'il est intéressant de relever, c'est que de 1850 à 1900, *l'écart de l'accroissement* n'a été que de 0,1 %. Il a été de 4,8 % de 1900 à 1930 et de 4,8 % également au cours des vingt dernières années.

Le rythme de cet accroissement a été le plus rapide au cours des années de 1930 à 1950 pour la Confédération, alors que pour le canton il a été le plus lent en 1940. Ces chiffres montrent cependant qu'à partir de 1941, la progression est à nouveau à peu près parallèle. Elle est de 10,5 % pour la Suisse et de 10 % pour le canton. Nous sommes, dans cet accroissement, au neuvième rang, Genève venant en tête avec 16 % ; Bâle-Ville, 15,6 % ; Zoug, 15,3 % ; Bâle-Campagne, 13,3 % ; Nidwald, 11,8 % ; Argovie, 11,2 %.

Nous nous tenons ensuite à égalité de situation avec Soleure et Berne, en tête des autres cantons romands, puisque Neuchâtel

suit avec 8,7 % ; Tessin, 8,1 % ; Valais, 7,3 % ; Fribourg, 4,4 %.

L'écart presque insignifiant que nous avions entre Confédération et cantons jusqu'à la fin du siècle dernier s'est donc accru momentanément pour se rapprocher de la moyenne suisse au cours de ces dernières années. Alors qu'en 1850, la population vaudoise représentait le 8,3 % de la population suisse, elle s'est maintenue à 8,2 % jusqu'en 1930 pour tomber ensuite à 8 %. Au cours de ce siècle, la proportion des maisons habitées a passé de 9,5 % à 7,7 %. Enfin, le nombre des ménages s'est abaissé au cours de la même période de 8,8 % à 8,6 %. On peut donc constater que le canton de Vaud a perdu du terrain au sein de la Confédération quant à son importance sur le plan démographique.

En cent ans, c'est la population de la ville de Lausanne qui s'est accrue le plus en chiffres absous, passant de 17.108 unités à 106.807. En pour-cent, nous trouvons Renens en tête avec 1478 %, les Planches-Montreux avec 600 %, Lausanne avec 525 % et le Châtelard-Montreux avec 410 %. Ces deux communes montreusiennes se sont développées très fortement jusqu'en 1910, pour demeurer dès lors stationnaires et même connaître dans l'un des cas un léger recul.

A partir de 1900, nous trouvons encore Renens en tête de l'accroissement avec 346 %, puis Lausanne avec 129 %, Yverdon 54 % et Vevey 21 %.

Voyons maintenant l'évolution de la population *par secteurs d'activité*. Je dispose ici de chiffres pour la période de 1900 à 1940.

Dans le secteur de l'*agriculture*, en pour-cent toujours des chiffres pour l'ensemble de la Suisse, les paysans indépendants, chefs d'exploitation, ont diminué de 9,1 à 8,5 %. Les salariés par contre ont passé de 5,7 à 6 %. Il s'agit bien entendu de la main-d'œuvre fixe, établie au pays. Je fais abstraction de la main-d'œuvre saisonnière étrangère, dont nous occupons durant la bonne saison jusqu'à 3500 unités.

Dans le secteur de l'*industrie et de l'artisanat*, la proportion des indépendants s'est maintenue à 8,8 %, après avoir connu un fléchissement en 1910 jusqu'à 7,3 %. Le nombre des salariés a passé de 5,1 à 5,6 %.

Dans le secteur du *commerce, de l'administration et de l'hôtellerie*, la proportion des indépendants a passé de 9,2 % à 11 6, % et celle des salariés de 9,8 à 12,5 %.

Dans les *professions libérales*, la proportion des indépendants demeure stable avec 13,2 %. Elle a atteint son point culminant vers 1920 avec 14,3 %.

Quant aux salariés, ils ont passé de 7,5 à 8,3 %.

Une récapitulation générale nous montre que les indépendants ont diminué de 9,2 à 9,1 % et que les salariés ont augmenté de 6,1 à 7 %.

Quelles déductions tirer de ces premiers chiffres? Contrairement à ce qu'on croit communément, le recul de l'agriculture — compte tenu de l'accroissement du nombre des salariés — paraît plus fort que dans l'ensemble de la Suisse.

L'industrie et l'artisanat se sont maintenus quant au nombre des exploitations, avec un accroissement des effectifs d'ouvriers.

Le commerce, l'administration et l'hôtellerie sont en nette augmentation. Il faut relever plus particulièrement dans ce groupe d'activités le rôle assez marqué de l'hôtellerie dont, à l'exception des exploitations de 3 à 20 lits, la proportion par rapport à l'ensemble de la Suisse dépasse toujours celle de la population. Je ne sais pas du reste — étant donné les tendances du tourisme moderne — s'il faut considérer comme heureux le fait que ce sont les exploitations de plus de 200 lits qui réalisent la plus forte proportion, de 14,8 % en 1951.

Les professions libérales demeurent stables. *Les résultats d'ensemble* accusent surtout l'assez nette progression des effectifs de salariés.

L'impression qui se dégage de tout cela, c'est qu'un canton qui passait autrefois pour un canton très agricole a vu les autres activités se développer aux dépens de l'agriculture, réalisant ainsi un équilibre plus complet de ses possibilités de travail et de gain. Le groupe des activités qui a connu un accroissement marqué, *celui du commerce, des administrations et de l'hôtellerie* est peut-être aussi le plus vulnérable, menacé par la tendance au développement des grands magasins et le caractère assez aléatoire du rendement touristique. C'est un groupe où le nombre des indépendants a certainement fléchi au profit de l'accroissement du nombre des salariés.

Tenant compte de l'évolution à laquelle on doit s'attendre encore en agriculture vers le regroupement sur l'exploitation familiale d'une certaine importance,

tenant compte aussi des modifications assez sensibles qui peuvent se produire dans le groupe le plus important de nos activités, où il faut ajouter au développement des grands magasins et aux aléas de l'hôtellerie la volonté de compression qui s'exerce sur les administrations,

tenant compte enfin que, dans l'ensemble des activités, la proportion des indépendants est plus forte que celle des salariés par rapport à la Suisse,

le problème du maintien de notre équilibre économique et social nous paraît appeler un examen attentif de tout ce qui peut être fait pour soutenir les activités industrielles et artisanales existantes et en créer de nouvelles, aussi décentralisées que possible, sous forme d'entreprises autonomes qui pourraient se répartir sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les régions de montagne.

Il semble que tout doit être mis en œuvre pour maintenir la situation privilégiée qui est la nôtre *en ce qui concerne surtout la proportion encore élevée du nombre des indépendants*.

Il est clair qu'une telle répartition des responsabilités et des gains ne peut provoquer un apport de prospérité matérielle aussi rapide et aussi volumineux que les concentrations industrielles ou bancaires de certains cantons.

Il est clair aussi que la situation financière de nombre d'indépendants apparaît très précaire, ce qui donne à penser que beaucoup luttent aujourd'hui contre un courant qui tend peu à peu à les submerger. Nous sommes à cet égard dans une situation assez paradoxale, en ce sens que le nombre des activités indépendantes ne paraît pas nécessairement lié à une prospérité générale de ces activités. Il serait certainement téméraire de m'arrêter aux conclusions que j'ai tirées de quelques comparaisons très schématiques sans chercher dans d'autres données ce que les chiffres ont encore à nous dire.

Lorsqu'on parle des moyennes que nous représentons par rapport à l'ensemble de la Suisse, nous savons en effet que les cantons sont loin de connaître des situations économiques et financières semblables. Les résultats de la cinquième période de l'impôt de défense nationale, dont la statistique a été récemment publiée, font apparaître dans toute son ampleur le phénomène de concentration de la richesse et de la puissance économique dans

quelques régions privilégiées du pays. Rappelons à ce sujet qu'en 1950 *cinq cantons* ont fourni à eux seuls plus de 80 % du produit de l'I. D. N. Ce sont Zurich, avec 43 %, Berne avec 16 %, Bâle avec 11 %, Genève avec 7 % et Vaud avec 6,5 %. Rappelons aussi que *la répartition de la charge de l'I. D. N.* par tête d'habitant dans chaque canton montre que cette charge s'échelonnait en 1950 de fr. 150.45 à Bâle-Ville, à fr. 9.90 en Appenzell, Rhodes-Intérieures.

Sur le total des réserves de crise constituées en Suisse au 21 mars 1953 et qui ascende à fr. 96.073.000.— pour 765 entreprises le canton de Vaud figure au tableau avec 40 entreprises et fr. 1.929.000.—, c'est-à-dire le 2 % des capitaux mis en réserve en Suisse et le 5,2 % du nombre des entreprises. Ces chiffres sont l'indice d'un déséquilibre économique qui ira s'accentuant si l'on ne trouve pas un remède efficace.

D'une étude sur la technique des transports dans les affaires, j'ai relevé la constatation qu'un rapide coup d'œil sur la carte des industries de la Suisse *nous montre où est le centre de gravité industriel du pays*. Il se situe dans la région Bâle-Schaffhouse-Saint-Gall au nord et Lucerne-Berne-Coire au sud. Seule, l'industrie métallurgique s'étend de Genève à Schaffhouse, dans la région jurassienne, parce qu'elle peut mieux que d'autres supporter des frais de transport plus élevés. C'est ainsi que sur 10 223 fabriques suisses assujetties à la loi sur les fabriques, 7280, soit le 70 % environ, occupant 364.000 ouvriers, avaient leur siège dans la région du pays que nous venons de délimiter. Celle-ci occupe la superficie de 10 cantons seulement ; le 30 % restant se répartit entre les 12 autres cantons.

Les différences entre cantons se doublent encore de celles qui existent *entre secteurs d'activité*, où les chiffres en mouvements d'affaires et en revenus n'épousent pas nécessairement ou dépassent au contraire l'ampleur des chiffres de population. Du fait de la discréption des industriels et des artisans dans la communication des renseignements qui les concernent, on ne possède, sur le plan cantonal, aucun élément qui permette de déterminer l'importance économique en francs des diverses branches, alors que ces renseignements peuvent être recueillis pour l'agriculture. Il faut dire que les cantons ne représentent jusqu'à maintenant pour les organisations centrales de l'industrie, du commerce et de l'artisanat que des instances administratives, étant donné qu'ils n'ont pas

d'action directe sur le mouvement du commerce extérieur. Le fait que les grandes concentrations industrielles sont situées hors de nos frontières cantonales et la modicité relative de nos fortunes et de nos gains *apparaissent dans le tableau des rendements fiscaux*. Notre 8 % de la population totale de la Suisse ne paie que le 6,6 % de l'I. D. N. pour les personnes physiques, le 6,7 % pour les personnes morales et le 2,2 % sur les rabais et ristournes.

Si nous prenons les classes de revenus des personnes physiques, nous constatons que nous sommes à 8,4 % jusqu'à 5000, à 8,7 % de 5 à 10.000, à 7,2 % de 10 à 20.000, à 6,9 % de 20 à 50.000, à 5,1 % pour les plus de 50.000.

Entre 1945 et 1950, l'évolution s'est produite nettement en faveur des classes situées au-dessous d'un revenu de fr. 10.000.—.

Les classes des fortunes se situent de la manière suivante:

de 10 à 50.000	=	7,9 %
de 50 à 100.000	=	9,9 %
de 100 à 200.000	=	11,8 %
de 200 à 500.000	=	8,5 %
de 500.000 à 1 million	=	8,3 %
de 1 million et plus	=	5,3 %

Ce dernier chiffre est significatif. Convenons, pour le surplus, que dans l'ensemble nous ne nous tenons pas trop mal.

Remarquons encore qu'en 1951, nous avons pris dans le mouvement des sociétés anonymes la part suivante:

Sociétés nouvelles : 12,6 % dont 8,2 % sont des raisons sociales transformées en S. A.

Augmentations de capital : 8 %.

Transferts de siège, augmentations : 7,9 % ; diminutions : 4,3 %.

Réductions de capital : 18,1 %.

Sociétés dissoutes : 4,6 %.

Augmentation totale de l'année : 10,3 %.

Etat en fin d'année : 8,2 %.

Nous avons totalisé en 1950 le 16 % et en 1951 le 14,3 % des faillites et concordats.

Relevons enfin que le revenu et la fortune imposables dans le canton ont passé de 2467 millions de francs en 1940 à 3765 millions de francs en 1950.

Autre renseignement général encore intéressant : *c'est la progression du nombre des ouvriers de fabrique* en un demi-siècle. Elle a été pour la Suisse de 52 à 243,7 %. Pour le canton de Vaud, cette augmentation a porté de 93,5 à 334,3 %.

Quelques chiffres encore *concernant l'agriculture*.

Sur le rendement brut épuré de l'agriculture en 1951, le canton de Vaud a atteint fr. 90.605.000.— de productions végétales alors que le total de Suisse est de fr. 591.200.000.—. La proportion pour notre canton s'élève à 15,5 %. Nous fournissons environ le 30 % des céréales panifiables et fourragères.

En ce qui concerne la production animale, le canton a atteint fr. 136.641.000.— sur fr. 1.718.800.000.— en Suisse, soit à peine le 8 %.

La moyenne générale, avec fr. 227.246.000.— pour le canton sur fr. 2.310.000.000.— pour la Suisse est de 9,7 %.

Les différences entre production végétale et production animale situent bien les tendances de notre agriculture dont les rendements sont faibles dans les Alpes et le Jura, ces déficits se trouvant compensés par les productions élevées du Plateau. Notons aussi dans le rétablissement de l'équilibre le rôle de la viticulture et celui des forêts. Nous avons le 30 % des vignes de Suisse et leur rendement sur dix ans s'est élevé au 33,19 % de l'ensemble. Quant aux forêts, elles représentent le 9,27 % de la propriété suisse. Le cube de l'exploitation s'élève à 11,07 % et le rendement financier à 13,57 %.

Les cantons de Berne, Vaud et Grisons ont livré au cours de ces dernières années plus de la moitié des bois de râperie nécessaires à la fabrication du papier. La proportion du canton est de 19,7 %.

Dans le domaine des améliorations foncières, le canton de Vaud est le second de Suisse en ce qui concerne les surfaces des remaniements parcellaires, après le canton d'Argovie. Il est le second également pour les assainissements après Berne.

Pour se faire encore une idée relative de la position de l'agriculture vaudoise dans le cadre de l'agriculture suisse, constatons en terminant que le montant des créances par engagements du bétail totalise chez nous la moyenne assez élevée de 13 %.

Les quelques constatations que nous venons de faire, basées surtout sur les mouvements de population, sur la situation fiscale

du canton et sur des phénomènes plus particuliers qui peuvent avoir une valeur indicative *m'amènent à examiner maintenant de plus près ce qui doit retenir notre attention* lorsque nous nous préoccupons du problème de l'expansion économique vaudoise, en partant de l'idée *qu'il faut s'efforcer de prévenir des risques* dans les secteurs les plus vulnérables et *de développer par tous les moyens ceux qui sont encore susceptibles de prendre de l'extension*.

Je le ferai en commençant par l'industrie et l'artisanat et en continuant par le groupe d'activité du commerce, de l'administration et de l'hôtellerie et enfin par celui de l'agriculture.

Dans l'industrie et l'artisanat, nous avons constaté déjà que la situation demeure stable dans son ensemble. Cela ne veut pas dire que toutes les entreprises maintiennent uniformément la position qu'elles avaient il y a un certain nombre d'années. Par groupe d'activité, nous verrons que quelques-uns d'entre eux ont diminué tant en ce qui concerne le nombre des fabriques que celui des unités de personnel. Dans d'autres, les fabriques ont diminué, alors que le personnel a augmenté ou vice-versa. De telles indications permettent de voir mieux quelles sont les activités en déclin et celles qui progressent. Les chiffres que j'ai recueillis portent sur la période de 1929 à 1951. Ils continuent à exprimer le *pourcentage par rapport à la Suisse*.

Dans les textiles, fabriques et personnel ont augmenté respectivement de 0,37 à 0,76 % et de 0,16 à 0,36 %. A noter l'extrême faiblesse de ce secteur dans le canton.

Dans l'habillement et l'équipement, nous avons un recul parallèle de 6,34 à 4,58 % et de 3,38 à 2,54 %.

Dans l'alimentation, faible recul des fabriques, de 7,72 à 7 % et recul plus marqué du personnel, de 10,2 à 6,17 %.

Dans l'industrie chimique, recul parallèle de 5,91 à 5,77 % et de 3,05 à 2,41 %. Comme dans l'alimentation et dans bien d'autres secteurs, l'évolution de la technique se marque dans la diminution du personnel.

Dans le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau, le nombre des fabriques a reculé de 7,28 à 6,24 %, alors que le personnel a nettement augmenté, de 6,96 à 9,82 %. Il y a donc concentration des entreprises.

Dans le papier, cuir et caoutchouc, recul parallèle de 5,86 à 4,25 % et de 5,32 à 4,21 % (tanneries).

Dans les arts graphiques, recul des entreprises de 7,21 à 5,95 % et accroissement de leur personnel de 8,25 à 8,49 %.

Dans l'industrie du bois, recul de part et d'autre de 7,19 à 6,85 % et de 6,29 à 5,83 %. Le tassement y est donc faible.

Dans la métallurgie et les instruments de précision, recul du nombre des fabriques de 7,05 à 5,88 % et augmentation du personnel de 5,16 à 5,46 %. Il y a donc concentration.

Dans l'horlogerie et la bijouterie, augmentation parallèle assez sensible, de 4,76 à 5,9 % et de 3,93 à 5,66 %.

Dans l'industrie des pierres et terres, légère augmentation du nombre des fabriques de 10,2 à 10,81 % et stabilisation du personnel à 10,5 %.

Le total de tous les compartiments des activités vaudoises de l'industrie et de l'artisanat se récapitule par un recul du nombre des entreprises de 5,74 à 5,66 % et par une augmentation du personnel de 4,38 à 4,71 %.

Vu l'évolution de la technique, il est permis d'en déduire que le volume de travail et de production est en augmentation. Mais le niveau demeure assez fortement au-dessous de la moyenne de 8 % du chiffre de population. La tendance d'autre part est à la concentration, encore que celle-ci s'en tienne à des limites modestes. Vu les besoins des régions agricoles de peu de rendement, je pense qu'il faut souhaiter un développement ultérieur de l'industrie et de l'artisanat pour autant qu'ils pourraient s'implanter aux endroits où le sol plus pauvre qu'ailleurs ne permet pas le maintien d'une certaine densité des populations.

En ce qui concerne le commerce, l'administration et l'hôtellerie, l'augmentation presque exactement pareille de la proportion du nombre des indépendants et des salariés semble démontrer que l'esprit d'initiative nous appartient davantage dans ce secteur que dans celui de l'industrie. On tire naturellement parti des moyens exceptionnels que le pays met à notre disposition.

Pour le commerce plus particulièrement, la centralisation des achats par des organisations comme l'USEGO et l'ALRO permet de lutter peu à peu dans de meilleures conditions contre les grandes entreprises coopératives et contre les magasins à prix unique.

L'activité de l'*Office vaudois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants* joue également un rôle incontestablement important puisque le nombre de ses engagements représentait

à fin 1952 le 16,95 % des engagements de Suisse et le montant des cautionnements le 20,49 % des prêts garantis dans l'ensemble du pays. Il semble donc que les efforts accomplis par les organes professionnels ont produit leurs fruits. Par la mise en œuvre d'autres mesures encore, telles que celles du bail commercial, on peut espérer éviter — sinon la disparition du tout petit commerce — du moins celle des entreprises moyennes auxquelles les concurrences modernes ont appris la valeur de l'organisation et de la solidarité.

Le problème de l'hôtellerie se pose pour nous en fonction de son importance économique, des investissements de capitaux, des possibilités touristiques que nous avons à exploiter. La difficulté essentielle me paraît devoir être résolue par l'adaptation à des conditions nouvelles, par le transfert d'une activité basée avant tout sur le tourisme de saison en tourisme de passage.

Dans un récent article sur l'autoroute Lausanne-Genève, j'ai vu que son auteur a rappelé combien notre canton a eu de la chance de se trouver rationnellement équipé en voies ferrées, après la confusion des débats de 1853 au Grand Conseil sur les concessions de chemin de fer. Je pense aussi que *l'avenir de notre tourisme est étroitement lié au problème des voies de communication*. C'est là un domaine où l'Etat se doit d'agir dans le sens de l'intérêt général en passant outre à des résistances insuffisamment motivées au regard des perspectives économiques que cela peut ouvrir à l'ensemble du pays. A part la question de l'autoroute Lausanne-Genève se pose celle du tunnel routier à travers le massif du Saint-Bernard.

L'avancement des travaux relatifs au projet du Mont-Blanc met brusquement en relief la nécessité de créer une ligne Nord-Sud dont les premiers bénéficiaires seront les stations touristiques du Valais, de Vaud et de l'Oberland bernois. Je ne pense pas qu'il soit possible aujourd'hui de mettre ces deux projets en opposition. L'un ne nous intéresse du reste que par l'attention que lui accorde Genève. Mais il sera traité par l'Italie et la France, et nos moyens d'intervention apparaissent limités. L'autre projet nous touche directement et la menace de la concurrence du Mont-Blanc en rendra la réalisation probablement indispensable à brève échéance. Nous ne saurions laisser déjeter *un trafic* très important hors de nos frontières. Nous avons le devoir de nous assurer au moins ce

qui pourra nous en revenir dans son propre intérêt, lorsque le Saint-Bernard sera pour lui la voie de communication la plus courte et la plus directe.

Enfin et pour en revenir plus spécialement à l'hôtellerie sur le sort de laquelle des études poussées ont été faites au cours de ces dernières années, *on peut se demander aussi* si l'usage abondant de l'automobile, le passage rapide des hôtes ne va pas imposer l'abandon de la formule de l'hôtel tel que nous l'avons maintenant en faveur de celle de l'hôtel garni, le restaurant étant exploité à part et pour lui-même. Par la spécialisation des activités, il en résulterait une forte économie d'argent et de personnel, avec l'avantage de pouvoir stabiliser mieux les conditions d'emploi de ce dernier.

Je reviens maintenant à l'agriculture — non pour en reprendre les données générales — mais pour examiner comment il doit être possible d'ajouter à son rendement économique son rendement social et moral, par le maintien d'une population rurale à un niveau au-dessous duquel il serait dangereux de descendre puisque cela priverait le pays d'un apport de forces vives qui lui est bien nécessaire.

Nous avons constaté tout à l'heure que malgré les rendements élevés de la production végétale, de la viticulture et des forêts, l'agriculture est assez fortement en recul. Il est difficile d'endiguer la migration à sens unique qui s'opère des vallées alpestres plus particulièrement aux centres citadins. Ce que nous avons fait dès 1934 sur la base du décret de l'aide aux montagnards, *le travail à domicile, l'encouragement à l'élevage, les améliorations foncières, le développement du tourisme*, n'a pas réussi à éviter une dépopulation qui serait peut-être totale, si la protection des exploitations de montagne n'avait constitué l'un des traits saillants de notre politique agraire.

Comment contenir ce déplacement, *cet abandon* ?

Il y a tout d'abord les moyens qui pourront être mis en œuvre par les pouvoirs publics sur la base de la loi sur l'agriculture et par les organisations professionnelles dans la politique des prix. On accentuera encore les mesures d'encouragement à l'élevage. Par la création d'un réseau de dévestitures, on facilitera le regroupement de la propriété en montagne. On devra arriver un jour — malgré de grandes difficultés — à pratiquer un système de prix différentiels

suivant les produits, de manière à ce que les paysans qui n'ont que des possibilités de production limitées, parviennent, dans leurs exploitations, à des rendements plus proches des rendements de plaine.

Je pense enfin que nous aurons à nous orienter vers la création de nouvelles activités. Est-ce là chose possible ? Peut-on envisager le moyen de la décentralisation industrielle comme facteur de stabilisation des conditions d'existence en montagne ?

Le délégué fédéral aux possibilités de travail le croit, mais à certaines conditions. La principale réside dans continuité de l'action.

Ouvrir, en effet, un atelier dans une vallée de montagne comme l'ont fait les établissements Scintilla S. A., à Saint-Nicolas ou les Ebauches S. A., à Vollèges est un geste utile pour autant qu'il soit durable. Si, dès le début d'un tassement des affaires ou d'une crise économique, l'atelier devait être fermé, il n'en résulterait que du mal. On aurait modifié les habitudes et les mœurs d'une population, élevé le niveau de ses exigences matérielles. On la laisserait ensuite retomber, plus mécontente de son sort qu'elle n'était auparavant.

C'est pourquoi la préférence doit être plutôt donnée à l'établissement d'entreprises autonomes qui constituent un tout et qui puissent s'implanter pour faire corps avec les activités des montagnards dans le cadre d'un aménagement organisé pour avoir longue vie.

Les expériences que nous avons faites jusqu'à maintenant montrent du reste qu'il est très difficile d'amener les industriels à envisager leur établissement là où il faudrait pouvoir les attirer, c'est-à-dire dans les régions les plus hautes et les plus reculées.

Nous conformant à des décisions de principe arrêtées sur le terrain fédéral, nous avons commencé une enquête destinée à établir quelles sont les communes qui s'intéressent à la création d'entreprises industrielles ; ce qu'elles ont comme terrains disponibles, leur nature et leur prix ; quelles sont leurs routes et leur possibilité de raccordement ; quelles sont leurs possibilités de logement et l'état d'esprit de leur population à l'égard de projets éventuels.

Nous avons encore pris contact avec les industriels et leurs organisations pour procéder à un premier échange de vues qui trouvera sous peu une suite.

Une commission consultative, dont je parlerai dans mes conclusions, sera constituée pour suivre de près l'évolution du problème et proposer à l'autorité cantonale les mesures financières ou fiscales qui s'avéreraient nécessaires.

Nous espérons pouvoir ainsi renforcer peu à peu les moyens d'améliorer la situation des paysans de montagne et de sauvegarder les valeurs affectives et morales qu'ils représentent par leur attachement à la terre et à des traditions solidement enracinées.

Il me reste à examiner le secteur des professions libérales, le plus stable de ce pays à travers l'évolution que nous avons tenté de décrire.

A vrai dire, je ne voudrais pas me permettre de porter des appréciations sur la valeur de la formation secondaire et universitaire de notre jeunesse. Que des hommes et des femmes en grand nombre acquièrent cette formation, nous ne pouvons qu'en être heureux. Nous nous demandons simplement si le pays en tire les avantages qui pourraient en découler pour lui et si les intéressés eux-mêmes ne vont pas au-devant de grandes déceptions lorsqu'ils constatent combien sont restreintes les possibilités qui peuvent leur être offertes.

Si je m'arrête à cet aspect du problème, c'est en raison des constatations que nous avons l'occasion de faire *dans le domaine de la formation professionnelle*.

Le nombre de nos apprentis a très fortement augmenté à partir de 1940, après avoir subi un arrêt et même un recul dû aux conséquences des années de crise 1930 et suivantes. Nous ne sommes cependant pour l'instant qu'au 7 % du nombre total des apprentis en Suisse, ce qui est un chiffre honorable si on se dit que nous n'avons pas chez nous la prédominance de la production industrielle et artisanale. Nous nous tenons *bien en qualité*, puisqu'à partir de 1934, les Vaudois ont enlevé le 10 % des diplômes de maîtrise. Ces chiffres situent la valeur de l'effort qui est accompli dans notre canton avec l'appui des organisations professionnelles et l'excellence de l'enseignement. Ce qui nous frappe, par contre, c'est le cloisonnement extrêmement étanche qui sépare les domaines de la formation secondaire et supérieure de ceux de la formation professionnelle. Nous avons dans nos fabriques, dans nos usines, dans nos banques et nos administrations un grand nombre de postes importants et bien rémunérés qui sont occupés par des

Confédérés, des hommes d'autres cantons — vite assimilés du reste par le nôtre — et qui lui apportent souvent l'exemple de beaucoup de simplicité, de volonté et d'intelligence. Ces hommes ont acquis une formation de base qui, sans être exactement comparable à celle que reçoivent nos gymnasiens et nos étudiants, n'en est pas moins d'un niveau nettement supérieur à celui de la plupart de nos apprentis. Le gros recrutement de la formation professionnelle se fait à l'école primaire. Pourquoi des jeunes qui ont en poche le certificat d'études secondaires ou le baccalauréat ne s'orienteraient-ils pas vers la préparation à un métier ? Je me borne à soulever le problème et à le livrer à votre méditation.

Qu'il me soit permis de situer encore notre canton dans le domaine *des institutions sociales*.

En matière d'A. V. S., nous touchons au total, avec 19 millions de francs en chiffres ronds, le 8,3 % des rentes ordinaires et le 9,35 % des rentes transitoires — par rapport à l'ensemble de la Suisse. Le nombre des bénéficiaires — par rapport à la proportion de la population — lui est supérieur avec 8,91 %. Il faut donc admettre que notre climat, le bon vin et la vue d'une nature incomparablement belle agissent avec fruit sur notre longévité.

L'assurance-chômage a payé dans notre canton une forte proportion des indemnités de Suisse, puisqu'elle s'est élevée en 1952 à 13,22 %. Cette situation nous a amenés à modifier la loi vaudoise en décembre dernier de telle manière que les communes — responsables du contrôle — se sentent davantage menacées par la contribution plus élevée mise à leur charge. *La diversité de nos activités* explique aussi cette dépense, en ce sens que nous avons un chômage plus constant que dans les cantons où l'industrie lourde ou encore l'horlogerie ne souffrent pas de chômage saisonnier consécutif aux intempéries et assurent une moyenne plus ferme du degré d'occupation. Faut-il relever, dans les chiffres que je viens de citer, une certaine inclination à la paresse ? Bien des choses pourraient l'expliquer dans un si bon pays ! Ce n'est évidemment pas avec des assurances de toutes sortes que nous vivrons et que nous forgerons l'avenir !

Les prestations vaudoises aux institutions d'ordre social s'élèvent en chiffres ronds à 25 millions de francs par année, c'est-à-dire à près du quart de nos dépenses totales. Soulignons

l'effort du canton en matière *de construction de logement*. Sous le régime de la subvention fédérale, les communes ont versé : fr. 16.823.580.—, le canton fr. 12.612.995.— et la Confédération fr. 14.503.810.—, soit un total de fr. 43.980.385.—, alors que l'ensemble des paiements en Suisse s'est élevé à fr. 262.762.852.—. Notre proportion est donc élevée, puisqu'elle atteint 16,7 %, soit le double de la proportion de notre population par rapport à celle de la Suisse.

Malgré cela, le recul du chiffre total de la population, le fait qu'en ce qui concerne les ouvriers de fabrique nous ayons passé en Suisse — au cours de la première moitié du siècle — du seizième au vingtième rang ; le fait que nos secteurs d'activité les plus développés sont peut-être aussi les plus vulnérables ; sont autant de choses qui doivent nous engager à grouper nos efforts pour consolider nos positions, les développer, assurer à notre économie cantonale l'expansion qu'elle mérite.

Et c'est pourquoi je voudrais *conclure* en examinant encore brièvement comment nous pouvons *définir notre ligne de conduite et envisager l'accomplissement d'un programme de défense économique*.

Notre ligne de conduite, tout d'abord. Que voulons-nous rechercher ?

- A nous rapprocher des cantons qui connaissent la puissance industrielle, commerciale et bancaire ?
- A nous maintenir au contraire et plus modestement à la distance que nous avions de ces cantons, aux époques les plus favorables ?
- A pratiquer la politique d'une production qui nous conduirait par hypothèse de manière plus unilatérale et plus rapide vers la prospérité et la richesse financière qu'on peut atteindre en période de plein emploi ?
- ou plutôt à veiller au maintien de l'équilibre encore réel qui s'établit entre nos groupes de production ?

Il faut choisir. Non pas qu'en s'arrêtant à une idée claire à cet égard on puisse prétendre modifier brusquement l'orientation de notre organisation économique ! Ce serait aller contre la réalité des choses et présumer par trop de nos forces. Mais il faut choisir pour régler déjà de manière plus harmonieuse les rapports que nous entretenons entre représentants des divers secteurs d'activité et pour coordonner les efforts dans le sens du bien commun.

Notre choix est dicté tout naturellement *par le pays*, sa configuration géographique, sa nature physique, ses tendances de caractère. Ce canton est un Pays, un vrai Pays, a dit Ramuz. Il pourrait se suffire à lui-même, s'imposer — si les circonstances devaient l'exiger — un régime autarcique à peu près supportable. Pourrions-nous envisager autre chose pour lui que le maintien de cet équilibre économique constitué par la diversité des productions, fonction elle-même de la diversité des régions et de leurs moyens propres ? Nous ne saurions envisager un aspect économique du canton qui serait contraire à son visage, à la stabilité et à la tranquillité de son caractère, à tout ce que le poète résumait dans l'image de la plus douce et de la plus humaine des Patries !

Du point de vue de la vie sociale, il faut obtenir qu'il n'y ait pas d'incompréhension entre les hommes attachés à toutes sortes de métiers et qui trop souvent s'y confinent étroitement et peut-être égoïstement. Parlant de son manque de contact avec des paysans, un industriel de Suisse allemande me disait qu'il reconnaissait volontiers son tort de vivre avec plusieurs de ses collègues dans une certaine indifférence et peut-être dans la méconnaissance des conditions d'existence de ceux qui ne sont pas leurs tenants et aboutissants plus ou moins directs.

Notre ligne de conduite, je la résume en disant qu'elle ne réside pas dans une transformation profonde de la structure de notre économie. Si celle-ci demeure hors des tout grands courants d'affaires, elle peut prétendre à la stabilité, elle peut nous éviter la perspective de crises trop graves. Ce que nous devons tenter de faire, c'est de ramener ce qui recule, c'est de consolider ce qui fléchit, c'est de rechercher pour chaque secteur d'activité des perspectives nouvelles qui lui permettent au moins un développement proportionnel à celui de la population en même temps que conforme à *ses besoins*.

Comment, du point de vue de l'Etat, pouvons-nous travailler à obtenir un tel résultat ?

Cette question, nous nous la sommes posée dès l'instant où le Grand Conseil a décidé de maintenir l'organisation actuelle du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, marquant ainsi sa volonté de confier à une seule main, comme ce fut le cas jusqu'à maintenant, l'arbitrage des intérêts économiques et l'unité d'action du Conseil d'Etat dans ce domaine.

Constatons tout d'abord que les rapports entre les milieux industriels, artisanaux et commerciaux d'une part et l'Etat d'autre part se ramènent à quelque chose d'assez sommaire. Il semble qu'on aurait dû obtenir beaucoup plus de la loi sur l'organisation professionnelle de 1944, destinée à établir certaines bases pour la collaboration entre l'Etat et les organisations professionnelles. *Le fait d'avoir introduit le principe d'organismes paritaires alors même que ces organismes ne sont pas obligatoires "lorsqu'il s'agit d'exécuter des tâches pour lesquelles la collaboration directe des organisations patronales et ouvrières n'est pas nécessaire,"* a donné incontestablement à la loi une portée beaucoup plus sociale qu'économique. Elle a servi de base aux multiples arrangements que nous mettons au point chaque fois que les circonstances l'exigent, plus particulièrement en ce qui concerne le problème de la main-d'œuvre. Nous ne regrettons pas, cela va sans dire, les pratiques qui se sont instituées dans ce domaine et qui ont joué un rôle important pour le maintien de la paix sociale.

Il n'en reste pas moins que des contacts directs entre milieux industriels, artisanaux et commerciaux et l'Etat sont peu nombreux, mises à part les questions sociales. Ils se bornent à quelques rapports de courtoisie — fort agréables du reste — mais insuffisants pour qui se préoccupe de créer dans le pays les conditions d'un travail suivi et constructif en vue d'affirmer son économie générale.

Ce qui m'a beaucoup frappé, au moment où j'ai exposé mon désir de posséder une information plus constante du monde des affaires, c'est de constater qu'un lourd service — fort bien organisé et dirigé — n'avait pratiquement à traiter avec les milieux dont je parlais tout à l'heure qu'en cas de fléchissement de la conjoncture, de prévision de crise et de chômage, d'obligations à l'égard d'une main-d'œuvre qu'il faut s'efforcer d'occuper.

Cela provenait et cela provient encore du fait que l'Etat a été absorbé depuis longtemps par la nécessité de s'occuper de tâches sociales en vue de la réalisation desquelles les milieux intéressés s'étaient solidement organisés. Ces milieux étaient parfaitement au clair — cela va sans dire — sur les désirs et les exigences qu'ils entendaient faire passer dans la législation et sur les résultats qu'ils voulaient obtenir de cette législation.

En face de ces revendications, nous avions et nous avons affaire à des patrons, à des chefs d'entreprise qui pratiquent entre eux et à l'égard de l'Etat la réserve et la discrétion.

Je pense que nous devons faire maintenant un pas en avant. Toute tentative, sous n'importe quelle forme, peut trouver sa base légale dans l'article 13 de la loi sur la lutte contre le chômage récemment révisée.

« Afin que le degré d'occupation des entreprises et des employés soit aussi régulier que possible dans les diverses professions », dit ce texte, « l'Etat s'efforce, avec la collaboration des communes, des organisations professionnelles *et des chefs d'entreprise*, de maintenir, d'augmenter ou de créer des possibilités de travail dans toutes les branches de l'activité économique. A cet effet, l'Etat facilite notamment la constitution de réserves par l'économie privée. »

Ce que nous désirons pour notre part, c'est de réaliser un meilleur contact avec l'industrie, le commerce, l'artisanat et les administrations bancaires ou autres. Nous aimerais réaliser cette collaboration sous forme de deux actions parallèles : *celle de l'Etat* qui consisterait à s'informer de manière complète et permanente de la situation des entreprises, de leurs perspectives de travail, des aléas auxquels il faut s'attendre, tout cela dans le but de préparer à l'avance les mesures propres à stabiliser l'emploi, soit par la modification des programmes de travaux, soit par les mesures de réadaptation professionnelle, soit par toute autre intervention qui soit de nature à prévenir des risques ou assurer un développement ou un progrès. Il ne faut pas en manquer l'occasion et c'est là le but essentiel d'une meilleure information.

Après l'action de l'Etat et indépendamment de ce qui se fait déjà par les communes ou les organisations professionnelles, *une action des chefs d'entreprise* dont quelques-uns des plus représentatifs constitueraient une sorte de *commission d'étude des problèmes économiques vaudois*. Cette commission pourrait faciliter l'Etat dans la recherche de la documentation dont j'ai déjà parlé. *Elle aurait surtout pour mission principale* de suivre de près l'évolution de chacun des secteurs d'activité, d'étudier les causes d'un affaissement ou d'un recul aussi bien que le pourquoi d'une expansion qui ne serait pas nécessairement génératrice de prospérité à longue échéance. La commission aurait à connaître, de toutes les possibilités d'implantation de nouvelles activités,

d'une part en ce qui concerne les moyens qui seraient mis à leur disposition (terrain, subvention communale, allégements fiscaux, raccordements à des activités connexes ou complémentaires),

d'autre part en ce qui concerne les possibilités de certains industriels, leurs intentions de s'étendre, leur connaissance de projets à l'étude, d'inventions, de brevets à exploiter.

La commission pourrait examiner si le régime fiscal en vigueur est conforme aux besoins de l'expansion économique et en quoi il pourrait être dans certains cas modifié. Je songe à cet égard à la loi du Tessin sur l'encouragement à l'industrie et à l'artisanat.

Elle aurait à examiner encore ce qui devrait être modifié ou complété dans nos moyens d'enseignement et de formation professionnelle.

Elle aurait à vouer son intérêt à tous les facteurs qui seraient de nature à améliorer la qualité de la production, sa mise en valeur et son placement.

En résumé, tout en conservant son caractère consultatif, la commission permettrait d'agir par le dernier des moyens — et probablement le plus efficace — prévu par la loi de 1944 auquel on n'ait pas encore recouru.

Elle mettrait fin à *l'isolement* — si paradoxalement cela puisse paraître dans un pays où se pratiquent tant de contacts — dont l'Etat souffre à une époque où la tendance générale est de le rendre responsable de la vie économique du pays.

Mais je tiens encore à préciser — et ce sera mon dernier mot — que l'activité d'une commission consultative de l'économie vaudoise n'aura jamais pour but de pousser à une ingérence plus grande de l'Etat dans le domaine des activités privées (pas d'organisme d'Etat).

Son but sera au contraire de décharger l'Etat de toute intervention inutile par un partage plus réel et plus équitable des responsabilités, entre hommes placés à la tête des affaires publiques et privées du pays, désireux d'y réaliser les rapports voulus entre l'économique et le social.

Je suis persuadé que si un canton comme le nôtre n'a pas de raison de rechercher la puissance économique et financière au-delà de ce qu'il représente en proportion de la Suisse, parce qu'il entend conserver un statut conforme à sa nature et à son génie propre, *il se doit par contre d'apporter* sur le plan de l'esprit le témoignage

des valeurs dont il est dépositaire. *Il faut recouvrer une influence*, par l'action des hommes d'élite. A côté de ce que nous ferons en économique, c'est donc vers le perfectionnement de nos institutions politiques que nous devons orienter nos préoccupations et diriger nos efforts. Il faut déclarer la guerre à la médiocrité, permettre aux ressources très grandes que nous avons dans l'ordre intellectuel et spirituel d'exercer leur influence pour que prévalent sur le plan de la vie économique et sociale les facteurs de développement et de progrès.

Il faut reprendre la route des hommes qui, devant nous, ont su refléter du pays sa tradition, son esprit, sa lumière.

Statue sans rivale, disait Juste Olivier de son canton de Vaud, on ne voudrait pas notre patrie moins célestement belle. Mais elle l'est trop pour ne pas faire désirer que ce marbre trouve une âme à la fin, qu'il marche et qu'il vive !

Reconquérir du terrain sur le plan des affaires est une chose certainement possible. Mais ce ne peut être que l'œuvre des hommes qui, ayant en eux des moyens à transmettre, reprendront résolument le combat hors de leur entreprise, dans la vie civique et politique, où leur force rayonnante est la dernière des choses que nous ayons le droit de perdre.